



**Déclaration liminaire
Comité Social d'Administration Local
Formation Spécialisée
du 10 juin 2024**

Monsieur le Président

Nous aborderons au cours de ce CSAL-FS l'expérimentation de la semaine en 4 jours, tout d'abord la CGT FIP43 s'étonne que notre CSAL-FS ait pour ordre du jour un point qui est examiné par le CSA de Réseau aujourd'hui même; ne met-on pas la charrue avant les bœufs !!!

Dans le sillage de la crise sanitaire, la semaine de 4 jours est revenue sur le devant de la scène. La pandémie, ses confinements successifs et la démocratisation du télétravail ont en effet relancé le débat autour de l'organisation du travail.

C'est à grand renfort de communication, et sous couvert du bien-être des agents publics, que le gouvernement lance l'expérimentation de la semaine de travail en 4 jours. Évidemment, le ministère de l'Économie et des Finances fera partie de l'expérimentation. Gabriel ATTAL encore Ministre du Budget l'avait déjà annoncé, Thomas Cazenave l'a confirmé : l'expérimentation de ce nouveau temps de travail débutera au plus tard en septembre 2024 et durera au moins un an.

Deux points essentiels, chers à la CGT FIP 43, sans lesquels la réforme envisagée ne pourra, à moyen ou long terme, que porter atteinte à la santé physique et psychique des agents, ne sont pas retenus. Ce sont:

- **La réduction du temps de travail** : L'expérimentation s'inscrit en effet dans le respect des volumes horaires annuels obligatoires (1 607 h/an), et ne pourra pas donner lieu à des modulations de cette durée.
- **L'augmentation des effectifs** : l'expérimentation se fera au mieux, à effectifs constants dans les services concernés.

Le projet d'expérimentation innove qui plus est et va plus loin dans la flexibilité avec la **possibilité de tester également d'autres formes de modulation** telles que l'organisation de la semaine en 4,5 jours ou celle prévoyant l'alternance de semaines en 4 et en 5 jours pour la Fonction Publique...

Alors pourquoi pas la semaine de 4 jours à 32 heures, comme l'a demandé la CGT aux Ministres dès l'annonce de cette expérimentation.

En résumé, cette « expérimentation » se borne à alourdir les journées de travail sans se questionner sur la charge et l'intensité du travail.

Pourtant le financement de ce passage aux 32 heures sur 4 jours pourrait être assuré par :

- la mobilisation d'une partie de la richesse produite par les travailleurs en 2023 ,
- la réorientation des exonérations de cotisations sociales et des aides publiques accordées aux entreprises,
- la résorption des inégalités salariales et de temps de travail entre femmes et hommes, l'amélioration de la santé des travailleur.euse.s et donc de leur productivité.

Les avantages économiques de la réduction du temps de travail sont connus : elle contribue à créer directement des emplois (+ 350 000 emplois directs au moment du passage à 35h) ; elle améliore la santé et la productivité des salariés .

Pour la CGTFIP43 ce passage à la semaine de 4 jours ne peut se faire qu'accompagner d'une réduction du temps de travail à 32 heures pour toutes et tous ; sans perte de salaire.